

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015

À une séance ordinaire tenue le 21 décembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 708-12-2015
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE le projet d'ordre du jour suivant est adopté en :

- retirant le point 6.2
 - Barrages routiers 2016 (reporté en janvier)
- ajoutant le point 11.1
 - Protocole d'entente - Demi-Marathon de Saint-Sauveur – 1^{er} octobre 2016 – Autorisation de signature

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 709-12-2015
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015 ET DES SÉANCES
EXTRAORDINAIRES DU 21 NOVEMBRE ET DU 14 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 ainsi que des séances extraordinaires du 21 novembre et du 14 décembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 ainsi que des séances extraordinaires du 21 novembre et du 14 décembre 2015 soient approuvés tel que déposé.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-H-10-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE PIIA 225-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-H-10-2015 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de PIIA numéro 225-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à Mme Marie-Claude Besner, directrice du Service de l'urbanisme d'expliquer le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AO-10-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AO-10-2015 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à Mme Marie-Claude Besner, directrice du Service de l'urbanisme d'expliquer le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

AVIS DE MOTION 710-12-2015
RÈGLEMENT 223-B-12-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NO.223-2008

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 223-B-12-2015 amendant le règlement de lotissement 223-2008 afin d'inclure au deuxième alinéa de l'article 50 les mots suivants « ou le fonds servant » après les mots « et qui constitue le fonds dominant ».

RÉSOLUTION 711-12-2015
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 223-B-12-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le projet de règlement numéro 223-B-12-2015 amendant le règlement de lotissement 223-2008 afin d'inclure au deuxième alinéa de l'article 50 les mots suivants « ou le fonds servant » après les mots « et qui constitue le fonds dominant » est adopté.

AVIS DE MOTION 712-12-2015
RÈGLEMENT SQ-03-R-2015
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-03-R-2015 amendant le règlement de circulation et de stationnement pour ajouter un arrêt direction «est» sur Côte St-Gabriel O angle Flynn.

AVIS DE MOTION 713-12-2015
RÈGLEMENT 421-2015 ET SES AMENDEMENTS
TARIFICATION BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 421-B-2016 amendant le règlement 421-2015 de tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité et ses amendements

AVIS DE MOTION 714-12-2015
RÈGLEMENT 89-2004 ET SES AMENDEMENTS
TARIFICATION – FOURNITURE – COMPTEUR D'EAU

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 89-B-2016 amendant l'article 10 du règlement 89-2004 concernant la consommation et compteurs d'eau pour les immeubles non résidentiels et ses amendements

AVIS DE MOTION 715-12-2015
RÈGLEMENT 258-2009 ET SES AMENDEMENTS
ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-K-2016 amendant les articles 89 à 92 du règlement 258-2009 concernant l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements.

AVIS DE MOTION 716-12-2015
RÈGLEMENT 419-2015
DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 419-A-2016 amendant l'article 35 règlement 419-2015 concernant la démolition d'immeuble.

AVIS DE MOTION 717-12-2015
RÈGLEMENT 228-2008
DÉROGATIONS MINEURES

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 228-A-2016 amendant l'article 19 règlement 228-2008 concernant la démolition d'immeuble.

RÉSOLUTION 718-12-2015
VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Les états préparés par le service de la trésorerie et déposés auprès des membres du conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers La Ville de Saint-Sauveur sont approuvés conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes. Ces états sont joints à la présente sous la cote « Annexe A ».
- 2) Le conseil municipal ordonne au service de la trésorerie de transmettre, dans les plus brefs délais, au bureau de la MRC Les Pays-d'en-Haut, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales des années 2015 et antérieures à l'exception des immeubles suivants :
 - Les immeubles ayant uniquement des arrérages de taxes dont les versements sont exigibles depuis le 11 septembre 2015;
 - Les immeubles ayant des arrérages pour l'année 2014 (capital et intérêts) dont le compte est inférieur à 100 \$ en date du 11 septembre 2015;
 - Les immeubles dont les propriétaires ont des ententes de paiement avec le trésorier et/ou la secrétaire trésorière adjointe.

- 3) Le trésorier ou la secrétaire trésorière adjointe sont autorisés, lors de la vente pour taxes, d'enchérir du montant des taxes dues et des frais, afin que les immeubles qui n'auront pas preneurs soient adjugés à la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 719-12-2015
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2016

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année civile;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur fixe à 19 h 30, aux dates suivantes, la tenue des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 :

- | | |
|--------------|----------------|
| ➤ 18 janvier | ➤ 18 juillet |
| ➤ 15 février | ➤ 15 août |
| ➤ 21 mars | ➤ 19 septembre |
| ➤ 18 avril | ➤ 17 octobre |
| ➤ 16 mai | ➤ 21 novembre |
| ➤ 20 juin | ➤ 19 décembre |

REGISTRE DES DÉCLARATIONS
DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉPÔT

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) et en respect avec le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur, le greffier, pour l'année 2015, dépose au conseil le registre contenant aucune déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage qui n'est pas de nature purement privé que des membres du conseil auraient reçu pour un montant supérieur à 200 \$.

RÉSOLUTION 720-12-2015
AIDE FINANCIÈRE 2016
CHAMBRE DE COMMERCE
DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU la demande d'aide financière de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2016;

ATTENDU : La résolution 21-01-2003 édictant les conditions de remise de l'aide financière à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 24 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE :

- 1) La Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre à la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur la somme de 241 500 \$, et ce, à titre de soutien financier pour l'année 2016, conditionnellement à l'adoption du budget 2016 de la Ville de Saint-Sauveur;
- 2) La somme prévue à la présente résolution soit remise en quatre versements égaux aux dates suivantes : 6 janvier, 6 avril, 8 juin et 5 octobre 2016.

RÉSOLUTION 721-12-2015
RENOUVELLEMENT CONTRAT
AVEC LA SPCALL

ATTENDU l'offre pour le renouvellement du contrat de service de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides Labelle;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que les articles de la Loi concernant les appels d'offres ne s'appliquent pas à un contrat dont la fourniture de service par un organisme à but non lucratif;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton :

QUE la Ville de Saint-Sauveur renouvelle le contrat de service avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux Laurentides Labelle pour le contrôle animalier sur la base de l'offre de service de la Société pour un montant de 51 120\$.

QUE le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le contrat.

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn demande le vote.

Vote pour la proposition :

Madame la conseillère Julie Gratton
Madame la conseillère Caroline Vinet
Monsieur le conseiller Normand Leroux

Vote contre la proposition :

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn
Madame la conseillère Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller Luc Leblanc

Monsieur le maire Jacques Gariépy exerce son droit de vote en faveur de la proposition.

La proposition est adoptée à la majorité.

RÉSOLUTION 722-12-2015
PAIEMENT DE FACTURE
RENOUVELLEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES 2016

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le portefeuille d'assurances générales de la Ville;

ATTENDU QUE la facture de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la contribution 2016 de la Ville;

ATTENDU QUE le rapport au conseil du trésorier en date du 30 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à la Mutuelle des municipalités du Québec la somme de 189 220 \$ incluant les taxes pour la couverture 2016 de la Ville en assurances générales, conditionnellement à l'adoption du budget 2016 de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 723-12-2015
DEMANDE AU MINISTRE - AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS 309-A-2014 ET 309-B-2014 - ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

ATTENDU l'adoption des règlements 309-A-2014 et 309-B-2014 concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles à la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU l'adoption de la résolution 633-10-2015 par le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur demandant au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de nommer un conciliateur dans le but d'aider les municipalités à conclure un accord sur le partage de l'actif et du passif;

ATTENDU les discussions entre les représentants des municipalités de Saint-Sauveur et de Mille-Isles;

ATTENDU QU'un projet d'entente de compensation par la Ville de Saint-Sauveur à la Municipalité de Mille-Isles a été négocié et accepté par les représentants des deux (2) municipalités;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier les règlements 309-A-2014 et 309-B-2014 en fonction des nouveaux paramètres négociés entre les municipalités à savoir que la Ville de Saint-Sauveur remettra à la Municipalité de Mille-Isles la partie de la taxe foncière correspondant à :

- Pour la première année, un montant équivalant à 100% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la deuxième année, un montant équivalant à 75% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la troisième année, un montant équivalant à 50% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;

- Pour la quatrième année, un montant équivalant à 25% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés;
- Pour la cinquième année, un montant équivalant à 10% de la taxe foncière qui aurait été prélevée sur les immeubles situés sur le territoire visé par l'annexion, selon le taux de taxation 2015 de la Municipalité de Mille-Isles et sur la base de l'évaluation foncière 2016 des propriétés.

Cette remise devant cesser à la sixième année et pour les années subséquentes.

RÉSOLUTION 724-12-2015
PAIEMENT DE FACTURES MISE-À-JOUR
DES LOGICIELS ADMINISTRATIFS POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU l'article 573.3 (6) de la Loi sur les cités et villes qui permet d'octroyer un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel si ce dernier vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants;

ATTENDU les factures CESA 18158, 18642, 18935, 19127, 19467 et 19580 de la firme PG Solutions;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 30 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer les factures CESA 18158, 18642, 18935, 19127, 19467 et 19580 à la firme PG Solutions au montant total de 43 719,25 \$ incluant les taxes, concernant la mise à jour des logiciels administratifs, conditionnellement à l'adoption du budget 2016 de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 725-12-2015
MODIFICATION AUX SIGNATAIRES
POUR LES EFFETS BANCAIRES

ATTENDU le départ à la retraite du greffier;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier les signataires auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Monsieur le maire Jacques Gariépy et le greffier, Monsieur Jean-François Gauthier, sont autorisés à signer tous les contrats à être requis pour la Ville de Saint-Sauveur;
- 2) Monsieur le maire Jacques Gariépy, ou en l'absence du maire, Monsieur le conseiller Luc Leblanc, avec le trésorier Monsieur Frédéric Thifault, ou en l'absence du trésorier, le directeur général Monsieur Jean Beaulieu, ou le greffier Monsieur Jean-François Gauthier sont autorisés à signer tous les effets bancaires de la Ville de Saint-Sauveur;

RÉSOLUTION 726-12-2015
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT
CONCERNANT PONT DE LA SORTIE 58

ATTENDU l'intention du ministère des Transports du Québec de démolir le viaduc à la hauteur de la sortie 58 de l'autoroute des Laurentides;

ATTENDU la demande d'appui adressée au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut par la Municipalité de Piedmont dans ses revendications au ministère des Transports afin que ce dernier renonce à son projet d'enlever ledit viaduc;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur considère que ce geste aurait des répercussions négatives importantes pour les municipalités de Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Sauveur et Piedmont autant en termes d'entretien par les travaux publics, que pour l'achalandage aux commerces avoisinants;

ATTENDU QUE cette infrastructure routière accueille normalement plus de 2 500 véhicules quotidiennement;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu ;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Sauveur appuie la Municipalité de Piedmont dans ses démarches visant à s'assurer de la reconstruction du viaduc à la hauteur de la sortie 58 de l'autoroute des Laurentides (pont Raymond) par le ministère des Transports du Québec, suite aux futurs travaux de démolition prévus dans le cadre de l'entretien de cette infrastructure.

RÉSOLUTION 727-12-2015
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 16 décembre 2015;

ATTENDU la réception de deux nouvelles factures, lesquelles doivent être payées dans les meilleurs délais;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la liste des chèques émis (nos 41415 à 41784) pour la période du 12 novembre au 16 décembre 2015 au montant de 2 150 182,31\$ est acceptée.

QUE le trésorier soit autorisé à payer les factures suivantes :

- Facture 534 payable à AMADEUS SON-LUMIERE concernant la livraison de matériel de sonorisation au Chalet Pauline-Vanier au montant de 2004,01\$, taxes incluses;
- Contrat de vente à tempérament entre la Ville de Saint-Sauveur et Centre Kubota des Laurentides pour l'acquisition d'un Kubota, modèle GF1800-4W 2015 (résolution 531-09-2015) au montant de 26 343,07\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION 728-12-2015
ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE
DU BARREAU DU QUEBEC
DEMANDE D'EXEMPTION
ME JEAN-FRANCOIS GAUTHIER

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur à son service exclusif Me Jean-François Gauthier, avocat, membre du Barreau du Québec;

ATTENDU la prime exigée pour l'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU qu'il est possible pour un membre du Barreau du Québec de demander une exemption de souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle lorsqu'il exerce sa profession au sein d'une corporation municipale;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

DE déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec :

- « QUE la Ville de Saint-Sauveur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Jean-François Gauthier dans l'exercice de ses fonctions ».

STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Les statistiques des interventions par le Service des incendies en novembre 2015 sont déposées auprès des membres du conseil et présentées par Monsieur le conseiller Normand Leroux. Il y a eu 29 interventions durant le mois dont, entre autre, 4 entraides, 1 feu de bâtiment, 3 feux à ciel ouvert, 1 senteur de fumée apparente, 1 système de gicleur en opération, 3 alarmes annulées, 1 inondation, 1 feu de rebuts, 1 fil électrique dans la rue, 1 feu de cuisson et 5 systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 729-12-2015
PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #2
TRAVAUX DE PAVAGE 2015

ATTENDU l'adoption de la résolution 121-03-2015, suite à une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de pavage sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur en 2015 à l'entreprise Pavage Multipro inc. pour un montant de 694 418,53\$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 10 décembre 2015 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie concernant notamment un dépassement des coûts compte tenu de la présence d'une mauvaise fondation au point de raccordement ainsi que du dynamitage effectué suite à la présence de roc;

ATTENDU QUE les sommes disponibles au budget ne sont pas suffisantes et qu'il y a lieu d'approprier un montant au surplus accumulé;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Pavages Multipro inc. la somme de 451 957,22\$, taxes incluses selon le décompte progressif numéro 2 pour les travaux de pavage 2015, en appropriant une somme de 70 000\$ au surplus accumulé.

RÉSOLUTION 730-11-2015
PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3
REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC – CHEMIN DU LAC MILLETTE

ATTENDU la résolution 433-07-2015, suite à une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de réfection de l'aqueduc sur le chemin Lac Millette à Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée pour un montant de 1 560 189,82 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 10 décembre 2015 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 418-2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée la somme de 284 693\$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 3.

RÉSOLUTION 731-11-2015
PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3
REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC – CHEMIN DE L'ÉGLISE

ATTENDU la résolution 518-08-2015, suite à une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de réfection de l'aqueduc sur le chemin de l'Église à Constructions TRB Inc. pour un montant de 683 861,35 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 10 décembre 2015 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 424-2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimentement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Constructions TRB Inc. la somme de 87 313,68\$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 3.

RÉSOLUTION 732-12-2015
PAIEMENT – RÉPARATION DE PAVAGE
438, CHEMIN DE L'ÉGLISE

ATTENDU le rapport au conseil en date du 15 décembre 2015 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie concernant des travaux de réfection de pavage d'urgence sur l'avenue de l'Église au nord de l'intersection de la rue Boyer;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue et qu'il y a lieu d'approprier un montant au surplus accumulé;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Pavages Multipro inc. la somme de 17 664,60\$, taxes incluses selon la facture 010000245 datée du 31 octobre 2015, en appropriant une somme de 17 664,60\$ au surplus accumulé.

RÉSOLUTION 733-12-2015
PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #3
TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION

ATTENDU l'adoption de la résolution 519-08-2015, suite à une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de pavage et de réfection de trottoirs sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur à l'entreprise Asphaltage Construction Anor inc. pour un montant de 853 675,87\$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 10 décembre 2015 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie concernant certains dépassements de coûts dans le cadre de ces travaux;

ATTENDU QUE les sommes disponibles au règlement d'emprunt 415-2015 ne sont pas suffisantes et qu'il y a lieu d'approprier un montant au surplus accumulé;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Asphaltage Construction Anor inc. la somme de 129 580,90\$, taxes incluses selon le décompte progressif numéro 3 pour les travaux de pavage 2015, en appropriant une somme de 59 239,89\$ au surplus accumulé.

RÉSOLUTION 734-12-2015
MANDAT BUREAU DE NOTAIRE
SERVITUDE LOT 5 750 079

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire, de déplacer une borne fontaine sur le lot 5 750 079 en établissant une servitude;

ATTENDU la description technique de ladite servitude préparée par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, en date du 7 décembre 2015 sous ses minutes 12921;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE l'étude Major, Legault, Lazure, Beauchamp, notaires inc., soit mandatée pour la préparation d'une servitude pour l'implantation d'une borne fontaine sur le lot 5 750 079, situé au 125 de l'Église sur la base de la description technique préparée par M. Roch Labelle;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins de la présente résolution.

RÉSOLUTION 735-12-2015
4, AVENUE LAFLEUR SUD :
« LIBRAIRIE L'ARLEQUIN »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2015-139

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0844 présentée le 14 octobre 2015 pour la propriété du 4, avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 décembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2015-139, estampillés par le Service de l'urbanisme et déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 4, avenue Lafleur Sud.

RÉSOLUTION 736-12-2015
75, AVENUE DE LA GARE, BLOC B-1 :
« CHEZ MOI CHEZ TOI »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2015-140

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0821 présentée le 25 novembre 2015 pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc B-1;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 décembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2015-140, estampillés par le Service de l'urbanisme et déposés en soutien à la demande de

certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc B-1.

RÉSOLUTION 737-12-2015
27 A, AVENUE DE L'ÉGLISE :
« LE SALON »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2015-141

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0893 présentée le 9 novembre 2015 pour la propriété du 27 A, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 décembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2015-141, estampillés par le Service de l'urbanisme et déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 27 A, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 738-12-2015
4, AVENUE FILION :
« BOUTIQUE LISA ROSE »
MARQUISE, PLANS 2015-142

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat d'autorisation no 2015-0873 et de permis no 2015-0942 présentées le 30 octobre 2015 pour la propriété du 4, avenue Filion;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 décembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2015-142, estampillés par le Service de l'urbanisme et déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage et de permis de construction pour la propriété du 4, avenue Filion.

RÉSOLUTION 739-12-2015
222-C, RUE PRINCIPALE :
« VOYAGE DIAPASON »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-143

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0932 présentée le 12 novembre 2015 pour la propriété du 222-C, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 décembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2015-143, estampillés par le Service de l'urbanisme et déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 222-C, rue Principale.

RÉSOLUTION 740-12-2015
32, AVENUE DE LA GARE :
« GALERIE D'ART PAULINE PAQUIN »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2015-144

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0782 présentée le 24 septembre 2015 pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 décembre 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2015-144, estampillés par le Service de l'urbanisme et déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 32, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 741-12-2015
DÉROGATION MINEURE
58 À 60 A, AVENUE DU HAVRE-DES-NEIGES

ATTENDU la résolution 681-11-2015;

ATTENDU l'avis public publié le 18 novembre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU QU'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 110 et 113 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la marge de recul avant de 5,65 m au lieu de 6 m pour le bâtiment principal et l'empiètement de 2,81 mètre au lieu de 2 mètres dans la marge de recul arrière de 6 mètres pour la galerie pour l'immeuble 58 à 60A, Havre-des-Neiges.

RÉSOLUTION 742-12-2015
DÉROGATION MINEURE
467, AVENUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU la résolution 682-11-2015;

ATTENDU l'avis public publié le 18 novembre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU QU'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 112 et 116 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser l'empiètement de 2,5 mètres au lieu de 2 mètres dans la marge de recul latérale droite de 5 mètres pour le balcon de l'étage et l'empiètement de 3 mètres au lieu de 2 mètres de la même marge pour la galerie du rez-de-chaussée pour le 467, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 743-12-2015
DÉROGATION MINEURE
8, RUE GOYER

ATTENDU la résolution 683-11-2015;

ATTENDU l'avis public publié le 18 novembre 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU QU'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 269.2° du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'inscription du nom des deux professionnels, soit Me François Parizeau et Me Marie-Chantal Lavigne, sur la nouvelle enseigne pour le 8, rue Goyer.

RÉSOLUTION 744-12-2015
INSTALLATION TEMPORAIRE
DE CONSTRUCTION MODULAIRE
POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU l'adoption de la résolution 634-11-2012 par le conseil de la Ville de Saint-Sauveur autorisant l'installation de modules temporaires annexés au poste actuel de la Sûreté du Québec pour un maximum de trois (3) ans, conditionnellement à l'émission d'une lettre de garantie bancaire d'un montant de 50 000\$ afin de s'assurer du démantèlement des structures dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE la Société immobilière du Québec n'a pas les budgets nécessaires pour la construction d'un nouveau poste de police pour les services de la Sûreté du Québec desservant la MRC des Pays-d'en-Haut et demande de renouveler ladite autorisation;

ATTENDU QUE le bail se termine le 8 mars 2019 et qu'il y a lieu de prolonger l'autorisation concernant les modules temporaires installés;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal autorise l'installation de modules temporaires annexés au poste actuel de la Sûreté du Québec jusqu'à l'échéance du bail de location, soit le 8 mars 2019, conditionnellement à l'émission et au maintien d'une nouvelle lettre de garantie bancaire d'un montant de 50 000\$ pour s'assurer du démantèlement de ces structures dans les délais prescrits.

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de novembre 2015 soient déposées et présentées par Monsieur le conseiller Luc Leblanc. Il y a eu 56 permis d'émis pour un total de 325 000\$, soit un total à date pour l'année 2015 de 42 708 100 \$ comparativement à 21 735 700 \$ pour la même période en 2014.

RÉSOLUTION 745-12-2015
PROTOCOLE D'ENTENTE
DEMI-MARATHON DE SAINT-SAUVEUR
AUTORISATION DE SIGNATURE

En vertu de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Madame la conseillère Caroline Vinet déclare un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et s'abstient de participer aux délibérations.

ATTENDU QUE le promoteur du Demi-marathon de Saint-Sauveur souhaite tenir une quatrième édition le samedi 1^{er} octobre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir les modalités entourant cet événement dans le cadre d'un protocole d'entente;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu par les membres du Conseil participant aux délibérations;

QUE la Ville de Saint-Sauveur autorise Événements TopChrono inc. à organiser la 4^e édition du Demi-marathon de Saint-Sauveur qui se tiendra le samedi 1^{er} octobre 2016;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir pour cet événement

RÉSOLUTION 746-12-2015
RENOUVELLEMENT DE MANDATS
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU le règlement numéro 10-2002 constituant un Comité consultatif d'urbanisme pour la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU l'article 2.7 dudit règlement qui établit à deux (2) ans renouvelables le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en décembre 2015, les mandats de Mesdames Sylvie Favreau et Chantal Rochette viennent à échéance;

ATTENDU Que Mme Sylvie Favreau a avisé le conseil qu'elle ne sollicitera pas de renouvellement de son mandat;

ATTENDU les avis parus dans les journaux demandant la participation de citoyens pour occuper le poste devenu vacant;

ATTENDU les rencontres tenues le 8 décembre pour la sélection du nouveau membre du Comité;

Il est dûment proposé par Monsieur Luc Leblanc le conseiller et unanimement résolu;

QUE le mandat de Madame Chantal Rochette, membre du comité consultatif d'urbanisme, soit renouvelé pour une période de deux (2) ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016 et que Monsieur Robert Gravel soit nommé à titre de membre du comité également pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} janvier 2016.

RÉSOLUTION 747-12-2015
CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES
POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU le rapport au conseil du directeur général en date du 23 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal accepte le rapport du directeur général concernant les conditions de travail des employés cadres pour l'année 2016.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉPÔT

QUE conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les déclarations

d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur soient déposées.

RÉSOLUTION 748-12-2015
EMBAUCHE POMPIER PERMANENT
ENTRETIEN INSPECTION CASERNE

ATTENDU QU'il est prévu la création d'un poste de pompier/préventionniste permanent à temps plein entretien/inspection/caserne à compter du mois de janvier 2016

ATTENDU QUE l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont encadre la création de ce poste;

ATTENDU Les rencontres et la recommandation du comité de sélection en date du 26 novembre 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 26 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Monsieur Éric Dion soit engagé à titre de pompier/préventionniste permanent à temps plein entretien/inspection/caserne au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 4 janvier 2016.

RÉSOLUTION 749-12-2015
ENGAGEMENT DE SECRÉTAIRE
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
POUR COMBLER UN POSTE VACANT

ATTENDU QUE suite à la mutation d'une secrétaire au Service de la vie communautaire pour occuper un poste permanent à la bibliothèque municipale, un poste de secrétaire est devenu vacant;

ATTENDU le rapport du Directeur des ressources humaines en date 7 décembre 2015 suite à un affichage à l'interne;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la candidature de Madame Josée Dion soit retenue à titre de secrétaire au Service de la vie communautaire selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

Que la date de son entrée en fonction soit fixée au 22 décembre 2015.

RÉSOLUTION 750-12-2015
ENGAGEMENT D'UN POMPIER
SERVICE DES INCENDIES
POUR COMBLER UN POSTE VACANT

ATTENDU QU'il y a un poste vacant à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies;

ATTENDU les entrevues tenues au courant du mois de novembre 2015;

ATTENDU le rapport du Directeur du Service des incendies en date du 9 décembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Monsieur François Bélisle soit engagé à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 22 décembre 2015 assortie d'une période de probation d'un (1) an.

RÉSOLUTION 751-12-2015
ENGAGEMENT D'UN LIEUTENANT
SERVICE DES INCENDIES
POUR COMBLER UN POSTE VACANT

ATTENDU la démission du capitaine Monsieur Martin Bélisle en date du 14 décembre 2015 et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement;

ATTENDU le rapport du Directeur du Service des incendies en date du 9 décembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Monsieur Pierre-Olivier Brosseau soit nommé à titre de lieutenant au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 22 décembre 2015 assortie d'une période de probation d'un (1) an.

RÉSOLUTION 752-12-2015
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

ATTENDU l'absence pour une durée indéterminée de deux (2) journaliers opérateurs au Service des travaux publics et du génie et qu'il y a lieu de procéder à leur remplacement;

ATTENDU le rapport du Directeur des ressources humaines en date 16 décembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Monsieur Jonathan Pleau ainsi que Monsieur Jean-François Lanteigne soient embauchés à titre d'employés temporaires au Service des travaux publics et du génie, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 753-12-2015
DÉPART À LA RETRAITE DE M. NORMAND PATRICE
REMERCIEMENTS

ATTENDU le départ à la retraite de M. Normand Patrice;

ATTENDU QUE Monsieur Patrice a notamment occupé le poste de secrétaire-trésorier du Village de Saint-Sauveur avant la fusion et de greffier et directeur général adjoint de la Ville de Saint-Sauveur jusqu'à son départ à la retraite;

ATTENDU QUE Monsieur Patrice a été au service des citoyens de la Ville de Saint-Sauveur pendant plus de trente-quatre (34) ans;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE les membres du Conseil remercient et félicitent Monsieur Normand Patrice pour l'excellence du travail accompli pendant toutes ces années et lui souhaitent une bonne retraite.

RÉSOLUTION 754-12-2015
SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES
DEMANDE MARCHÉ LE 29 MAI 2016

ATTENDU la demande présentée par la Société Alzheimer des Laurentides concernant la tenue de la Marche de l'Alzheimer 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal autorise la Société Alzheimer des Laurentides, à circuler sur différentes rues de la municipalité dans le cadre de la Marche pour l'Alzheimer qui se tiendra le 29 mai 2016, sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire.

RÉSOLUTION 755-12-2015
DON À LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES
ET DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU la demande de don de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut reçue le 30 novembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Saint-Sauveur à remettre à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut un don au montant de 250 \$ dans le cadre de leur campagne annuelle.

RÉSOLUTION 756-12-2015
DEMANDE DE SUBVENTION
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE TOURNENVERT

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société d'horticulture Tournenvert en date du 1er décembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Saint-Sauveur à remettre une aide financière au montant de 500 \$ à la Société d'horticulture Tournenvert pour l'année 2016.

RÉSOLUTION 757-12-2015
CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR
FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR
AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec offrira un soutien financier au Festival des Arts de Saint-Sauveur, conditionnellement à la contribution de la Ville de Saint-Sauveur et de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU le projet d'entente de partenariat territorial 2015-2016 portant sur le soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels de la région des Laurentides;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme sa contribution de 10 000\$ au Festival des Arts de Saint-Sauveur pour l'année 2015.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 758-12-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier

Jacques Gariépy
Maire